

CE DOCUMENT D'ORDRE INTÉRIEUR NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI
PUBLIÉ

Avis du CESE sur l'article 1er du projet de loi relatif à l'énergie

Guillaume Duval et Jacques Landriot

CE DOCUMENT D'ORDRE INTÉRIEUR NE
PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI PUBLIÉ

AVIS DU CESE SUR L'ARTICLE 1ER DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉNERGIE

[Avant-Projet d'] Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Guillaume Duval et Jacques Landriot

Au nom de la section de l'environnement et de la section des activités économiques

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

AVIS	4
INTRODUCTION	6
I - NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050.....	7
II - RÉDUCTION DE L'OBJECTIF DE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À L'HORIZON 2030.....	9
III - RÉVISION DE L'OBJECTIF DE BAISSÉ DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FOSSILES À L'HORIZON 2030.....	11
IV - DÉCALAGE À 2035 DE L'OBJECTIF DE RAMENER À 50 % LA PART DU NUCLÉAIRE DANS LE MIX ÉLECTRIQUE	13
V - AUTRES ASPECTS DU PROJET DE LOI	15
DÉCLARATIONS/ SCRUTIN	17
ANNEXES	21
N°1 Composition de la section de l'environnement et de la section des activités économiques à la date du vote.....	22
N°2 Liste des avis des sections de l'environnement et des activités économiques relatifs à la thématique énergie/climat.....	26
N°3 Lettre du Premier Ministre	28
N°4 Bibliographie	29
N°5 Table des sigles	30
N°6 Notes de fin de document	31

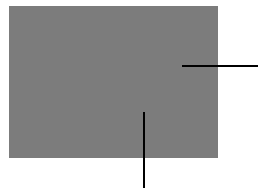
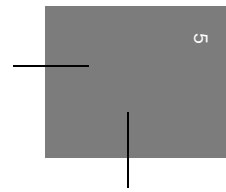
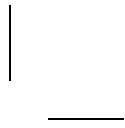
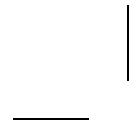
Avis

Présenté au nom de la section de l'environnement et de la section des activités économiques

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **voix et** Cliquez ou
appuyez ici pour entrer du texte. **abstentions**

AVIS DU CESE SUR L'ARTICLE 1ER DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉNERGIE

Guillaume Duval et Jacques Landriot



5

ANNEXES

DECLARATIONS/SCRUTIN

AVIS

INTRODUCTION

Le CESE répond par le présent avis à la saisine du gouvernement en date du 4 février dernier au sujet de l'article premier du futur projet de loi relatif à l'énergie visant à modifier dans plusieurs domaines les objectifs fixés à la France à moyen et long terme par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Il déplore cependant le délai excessivement court que lui a laissé le gouvernement pour effectuer ses travaux dans un domaine complexe et particulièrement sensible au sein de la société française.

Le CESE contribue au débat sur les politiques publiques au sujet de l'énergie et du climat depuis de nombreuses années¹. Il est convaincu en particulier que la transition énergétique peut être source de développement économique, de cohésion sociale et de préservation de la santé humaine. À cette occasion, il attire cependant régulièrement l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de veiller à la sécurité d'approvisionnement et sur les conditions de l'acceptation sociale des mesures prises dans ces domaines. Il souligne également l'importance de la stabilité et de la prévisibilité du cadre de la transition énergétique, indispensable à la mobilisation de tous les acteurs, essentielle face à l'urgence climatique. Le CESE comprend que le gouvernement souhaite adapter dans certains domaines les objectifs fixés par la loi de 2015. Il tient cependant à rappeler l'obligation pour les pouvoirs publics de fournir à tous les acteurs – ménages, entreprises, collectivités et autres acteurs publics – ce cadre stable et prévisible, tant en termes d'objectifs que d'outils de politique publique. Celui-ci doit leur permettre de réaliser les investissements indispensables pour que le pays tienne les engagements européens et internationaux élevés qu'il a pris, notamment à l'occasion de l'Accord de Paris conclu en 2015 à la COP 21. Cette ambition s'applique non seulement à la métropole mais aussi aux Outre-mer dans le cadre des objectifs spécifiques qui sont prévus par la loi.

L'article 1 de l'avant-projet de loi sur l'énergie soumis au CESE vise à modifier les objectifs fixés par la LTECV dans les 4 domaines suivants :

- il remplace l'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre du pays en 2050 par rapport à 1990 dit « facteur 4 » par un objectif dit de « neutralité carbone » à cet horizon ;
- il limite l'objectif intermédiaire de réduction en 2030 des consommations d'énergie de 20 % par rapport au niveau de 2012 prévu par la LTECV à 17 % à cette échéance ,
- il augmente en revanche de 30 à 40 % la baisse prévue à cette même échéance des consommations d'énergie fossile ;
- il recule de 2025 à 2035 l'objectif fixé par la LTECV d'une baisse à 50 % pour la part de l'énergie nucléaire dans le mix de la production d'électricité.

Sur la base notamment de ses travaux antérieurs, le CESE formule à ce sujet les observations suivantes.

¹ Voir en annexe liste des avis de la section de l'environnement et de la section des activités économiques traitant du sujet de l'énergie et du climat.

I - NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

La neutralité carbone faisait partie des orientations nouvelles prises par le gouvernement en juillet 2017 par la voix de Nicolas Hulot, à l'époque ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) dans le cadre du Plan climat qu'il avait présenté alors. Elle n'avait pas encore reçu toutefois de traduction législative.

Le CESE se félicite que la France rehausse ainsi ses ambitions à cet horizon dans la lutte contre le changement climatique. Le GIEC a rappelé en effet en octobre 2018 combien les engagements pris pour l'instant par les différents États dans le cadre de l'Accord de Paris restaient très insuffisants pour permettre de tenir l'objectif prioritaire fixé par cet accord d'un réchauffement climatique limité à 1,5°C à l'horizon 2100 et le CESE avait alors souhaité que les pouvoirs publics et la société civile, répondent à cet appel². Il faudra toutefois veiller à ce que les actions entreprises pour atteindre cet objectif ambitieux n'aient pas d'effets négatifs significatifs dans d'autres domaines où nous sommes également confrontés à une crise écologique grave, et notamment dans celui de la biodiversité.

Préconisation 1

L'objectif de neutralité carbone doit être atteint pour l'essentiel à travers une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre. Le projet de SNBC actuellement en consultation prévoit ainsi une baisse de 83 % de ces émissions entre 2015 et 2050. Le CESE demande donc que cet objectif soit repris explicitement dans l'article 1 du projet de loi afin de clarifier les intentions du gouvernement.

L'objectif de neutralité³ implique également d'utiliser des capacités de stockage du carbone pour compenser les émissions résiduelles en 2050. Le CESE met cependant en garde contre le risque qu'il pourrait y avoir à surestimer ces capacités, dont le potentiel réel reste encore très incertain à ce stade. Selon la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), cela suppose en effet de doubler les capacités de stockage du carbone dans les sols et les forêts. Les conditions dans lesquelles ce stockage pourra être mesuré de manière vérifiable, sa pérennité dans le temps garantie et ce service éventuellement rémunéré restent cependant à établir. Il convient donc d'associer étroitement le monde agricole et forestier à la réalisation de cet objectif. De plus, d'importants travaux de recherche doivent être engagés sans délai pour mieux comprendre les phénomènes de stockage et évaluer l'ensemble des technologies disponibles en la matière. Il faut étudier également la contradiction éventuelle entre l'objectif d'un stockage accru du carbone dans les sols et la

² Résolution du Conseil économique, social et environnemental suite à la publication du rapport du GIEC ; présentée par le bureau, octobre 2018.

³ Voir l'avis du CESE "TPE-PME, comment réussir le passage la neutralité carbone?", présenté au nom de la section des activités économiques par M. Antoine Bonduelle et Mme Stéphanie Goujon, septembre 2018.

1 phytomasse et celui d'un usage plus important de la biomasse dans le cadre du
2 développement des énergies renouvelables et plus largement d'une bioéconomie
3 durable⁴. Il convient donc de mettre en place dès maintenant, en concertation avec
4 toutes les parties concernées, le cadre qui permettra de concrétiser les objectifs à
5 tenir dans ce domaine à l'horizon 2050.

6 Ce développement du stockage peut enfin passer par la mise en œuvre de
7 techniques dites de Capture et stockage du carbone, *Carbon capture and storage* en
8 anglais d'où l'acronyme usuel CCS. Mais pour l'instant la faisabilité technique, le coût
9 et l'acceptabilité sociale de ces techniques, très peu utilisées encore à une échelle
10 significative, ne sont pas clairement établies.

11 Préconisation 2

12 **Le CESE a noté par ailleurs que sur la première période d'engagement 2015-**
13 **2018 qui résultait de la LTECV, les objectifs de réduction des émissions de gaz**
14 **à effet de serre prévus dans le cadre de la SNBC n'ont pas été atteints. Une**
15 **hausse de l'ambition du pays à l'horizon 2050 devra donc se traduire non**
16 **seulement par la tenue des objectifs intermédiaires prévus mais aussi par leur**
17 **renforcement afin que l'effort correspondant ne soit pas simplement reporté**
18 **sur les jeunes générations.**

19 Enfin le CESE rappelle, comme il le fait régulièrement⁵, que la mesure réelle de
20 l'impact des Français sur le climat mondial n'est pas le niveau des émissions
21 territoriales de gaz à effet de serre au sein de l'économie nationale mais bien
22 l'empreinte carbone totale des Français et Françaises, qui tient compte également de
23 la teneur en carbone des produits et services importés consommés sur notre
24 territoire. Si la hausse de l'objectif de réduction de nos émissions qui résulte de la
25 fixation de l'objectif de neutralité carbone en 2050 devait se traduire par des
26 délocalisations d'activités, notamment industrielles, supplémentaires et une montée
27 des importations correspondantes, il ne serait rendu aucun service au climat mondial
28 tandis que l'économie et la société françaises auraient été handicapées.

29 Préconisation 3

30 **Il conviendra de veiller à ce que l'ensemble des mesures, et notamment les**
31 **mesures supplémentaires prises pour atteindre l'objectif de neutralité carbone,**
32 **soient compatibles avec le développement de la compétitivité industrielle et**
33 **des emplois qui en découlent ainsi que celui de filières d'avenir portées par la**
34 **recherche et l'innovation.**

35
⁴ Voir l'avis du CESE "Vers une bioéconomie durable", présenté au nom de la section de l'environnement par M. Jean-David Abel et M. Marc Blanc, mars 2017.

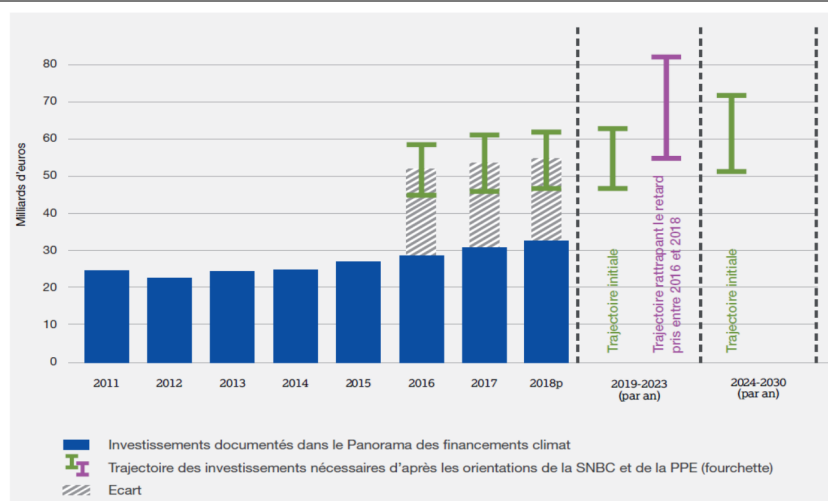
⁵ Voir les différents rapports annuels du CESE sur l'état de la France (RAEF) et notamment les analyses sur l'indicateur "empreinte carbone".

II - RÉDUCTION DE L'OBJECTIF DE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À L'HORIZON 2030

Le CESE déplore l'important retard pris depuis 2015 dans la réalisation des objectifs prévus par la LTECV en matière d'efficacité et de sobriété énergétique. Ce retard est particulièrement marqué dans le domaine des logements et du tertiaire, où la rénovation thermique des bâtiments existants ne se situe pas du tout au niveau prévu et où la précarité énergétique est encore loin d'être éliminée. De même, dans celui des transports, des hausses de consommations ont été enregistrées au lieu des baisses prévues.

Ce retard résulte en particulier de la faiblesse des investissements publics et privés dans ces domaines bien que de nombreuses technologies adaptées soient disponibles. Selon le dernier rapport à ce sujet réalisé par I4CE dans le cadre du suivi de la LTECV⁶, malgré la hausse de ces investissements enregistrée au cours des dernières années, il manque encore en effet de l'ordre de 7 milliards d'euros par an d'investissements dans les logements et de 5 milliards d'euros par an dans le tertiaire pour atteindre les objectifs d'efficacité énergétique que le pays s'était fixé en 2015. Selon I4CE, pour rattraper le retard pris depuis 2015 dans ce domaine, il faudrait un effort supplémentaire d'investissement d'une quarantaine de milliards d'euros par an sur la période 2019-2023 (contre 25 si on se contente d'enregistrer ce retard).

Graphique 1 - Comparaison des investissements climat documents dans le panorama et des besoins d'investissement d'après la SNBC et la PPE

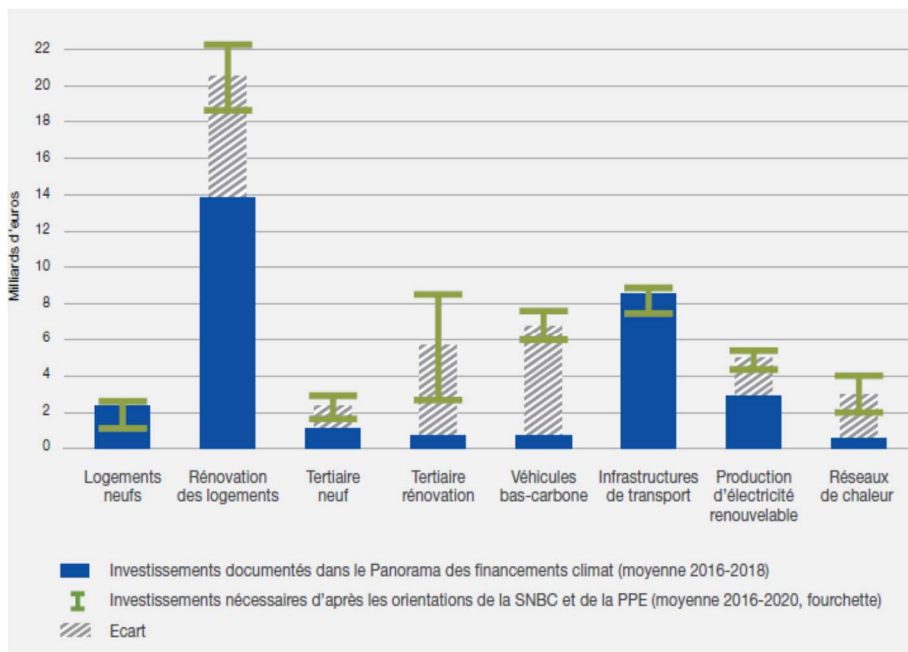


Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2018.

⁶ I4CE Panorama des financements climat, édition 2018 accessible sur <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2018/11/I4CE-Panorama-des-financements-climat-r%C3%A9sum%C3%A9-2018-FR.pdf>.

1
2
3

Graphique 2 - Répartition par secteur des écarts entre les investissements recensés dans le panorama et les besoins d'investissement identifiés dans la SNBC et la PPE



Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2018.

4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Le CESE rappelle que les seules énergies qui ne posent pas de difficultés sont celles qu'on ne consomme pas. On peut bien sûr, et le gouvernement le prévoit (voir *infra*), décarboner davantage les consommations d'énergie. Pour autant, le déploiement des énergies renouvelables telles que l'éolien, le photovoltaïque ou la méthanisation posent des défis en matière d'aménagement du territoire, de nuisances, d'intermittences ou encore d'industrialisation des solutions de stockage... Tandis que, de son côté, l'usage du nucléaire pose des problèmes tant en termes de risques potentiels, que de réchauffement des cours d'eau ou encore de gestion des déchets...

14
15
16
17
18
19
20
21
22

De plus, les actions menées dans le domaine de l'efficacité énergétique ont un effet positif à long terme pour les ménages tant en termes de revenu disponible que de santé, en les protégeant mieux de la précarité énergétique. Elles ont aussi des effets positifs sur la compétitivité de nos entreprises pour lesquelles la réduction de leur facture énergétique est un facteur de succès face à la concurrence internationale. Elles permettraient également de créer de nombreux emplois, dans le secteur du bâtiment comme le prévoit la SNBC même s'il faut veiller aussi à garantir leur statut et leur qualité⁷, tout en amenant ce secteur à monter en compétences. De nombreuses entreprises françaises, déjà souvent bien placées dans ces domaines,

⁷ On constate un recours accru et souvent frauduleux au travail détaché dans ce secteur.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

peuvent ainsi développer une offre adaptée susceptible d'être exportée et de concourir ainsi à la compétitivité de l'économie française.

Enfin, dans la mesure où l'objectif d'une réduction de 50 % des consommations énergétiques à l'horizon 2050 n'est pas remis en cause par le gouvernement, la baisse proposée de l'objectif intermédiaire en 2030 implique d'imposer au pays un effort supplémentaire dans ce domaine sur la période 2030-2050.

Préconisation 4

C'est pourquoi le CESE préconise de maintenir à 20 % l'objectif de baisse de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030.

III - RÉVISION DE L'OBJECTIF DE BAISSSE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FOSSILES À L'HORIZON 2030

Le CESE se félicite de l'accroissement de l'objectif de baisse des consommations d'énergies fossiles à l'horizon 2030 de 30 % à 40 % par rapport au niveau de 2012. Cela permettra en effet de limiter davantage à cette échéance l'impact de la France sur les émissions de CO₂ mondiales.

Préconisation 5

Le CESE souligne que les objectifs fixés pour la période 2015-2018 en matière de consommation d'énergies fossiles n'ont pas été tenus. Il demande donc que cet objectif soit suivi beaucoup plus régulièrement à l'avenir et que des mesures supplémentaires soient prises chaque année pour corriger la trajectoire si des dérives sont constatées.

Préconisation 6

Le CESE souligne en particulier le rôle que peut et doit jouer la Contribution climat énergie (CCE) dans l'atteinte de l'objectif ambitieux que le gouvernement entend fixer en matière de baisse des consommations d'énergie fossile. Il souhaite que, à l'issue du Grand débat national engagé actuellement, le gouvernement présente rapidement une nouvelle trajectoire de cette contribution, en ligne avec les objectifs élevés qu'il souhaite fixer au pays en la matière.

Cette trajectoire devra bien entendu être associée à des mesures supplémentaires de compensation et d'accompagnement au changement, indispensables pour mieux garantir son acceptabilité sociale. Le gouvernement devra également veiller à ne pas affecter le pouvoir d'achat des ménages et à améliorer

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

1 l'équité fiscale entre les différents acteurs économiques⁸, un sujet particulièrement
2 sensible dans la société française compte tenu des fortes inégalités existant
3 actuellement dans ce domaine.

4 Cette hausse des ambitions en matière de recul de la consommation d'énergie
5 fossile, résulte notamment de la volonté affichée par le gouvernement de fermer les
6 centrales électriques fonctionnant au charbon ou d'accompagner leur mutation vers
7 des solutions non carbonées⁹ d'ici 2022. Le CESE rappelle que, en cas de fermeture,
8 les impacts sociaux sont importants, à la fois pour les personnes directement
9 concernées et pour les territoires où ces centrales sont implantées.

10 Préconisation 7

11 **Le CESE souligne la nécessité de préparer les fermetures de centrale à**
12 **charbon dès maintenant en étroite concertation avec toutes les parties**
13 **concernées et de financer des mesures d'accompagnement de nature à**
14 **permettre le reclassement des personnes affectées directement ou**
15 **indirectement et le remplacement des emplois disparus. Cela devra faire l'objet**
16 **sans délai de Contrats de transition écologique (CTE) associés à des projets**
17 **de territoires issus d'une large concertation¹⁰.**

18 **Il conviendra également d'accompagner de la même façon les activités du**
19 **secteur pétrolier et pétrochimique qui seront affectées par cette baisse de la**
20 **consommation.**

21 Le CESE souhaite également que, tout en accélérant la baisse de la
22 consommation des énergies fossiles, le gouvernement veille à ce que l'équilibre
23 économique de la filière gaz, qui se trouve actuellement engagée dans une mutation
24 vers l'utilisation de gaz d'origine renouvelable, puisse être maintenu durant cette
25 transition ainsi que celui du réseau de distribution du gaz. Cette filière reste en effet
26 appelée à jouer un rôle à l'avenir, notamment dans le domaine du transport de
27 marchandises. La chaleur renouvelable doit également être au cœur de la transition,
28 notamment via des réseaux de chaleur.

29 La décarbonation de l'économie passera notamment par une électrification des
30 usages, à travers en particulier un basculement rapide du parc de véhicules
31 personnels vers une motorisation électrique. Il conviendra là aussi de veiller à mettre
32 en place les mesures d'accompagnement indispensables pour aider l'industrie
33 automobile et le secteur de la vente et de la réparation à faire face à cette mutation

⁸ Voir aussi l'avis en cours de finalisation de la Commission temporaire du CESE "Fractures et transitions: réconcilier la France".

⁹ Sur le projet ECOCOMBUST, voir le rapport du CESER Pays de la Loire "Quel avenir pour la centrale de Cordemais ? Contribution au débat", présenté au nom de la Commission "Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Énergies" par M. Gwénaél Plagne, décembre 2018.

¹⁰ Voir l'avis du CESE ; "La transition écologique et solidaire à l'échelon local" présenté au nom de la section de l'environnement par M. Bruno Duchemin, novembre 2017.

1 considérable. Il faudra également s'assurer que les investissements nécessaires sont
2 réalisés en temps et en heure en matière de réseau de distribution électrique, de
3 capacité de recharge et de pilotage de la demande.

4 Préconisation 8

5 **Compte tenu de l'impact écologique des véhicules électriques, bien qu'ils**
6 **soient moins émetteurs de gaz à effet de serre¹¹, le CESE souligne l'urgence**
7 **pour les pouvoirs publics d'accompagner la mutation des motorisations par**
8 **des incitations fortes à un changement plus profond des comportements de**
9 **l'ensemble des acteurs (ménages, entreprises, collectivités). Dans cet objectif,**
10 **il faudra promouvoir, le développement des transports collectifs, des mobilités**
11 **actives (vélo, marche à pied), des véhicules partagés et du covoiturage, du**
12 **télétravail, des services publics de proximité et d'un urbanisme qui implique**
13 **moins de déplacements automobile¹².**

14 IV - DÉCALAGE À 2035 DE L'OBJECTIF DE 15 RAMENER À 50 % LA PART DU NUCLÉAIRE 16 DANS LE MIX ÉLECTRIQUE

17 Le CESE prend acte de la grande difficulté qu'il y aurait à tenir l'objectif de 50 %
18 d'électricité d'origine nucléaire en 2025 sans accroître les émissions de gaz à effet de
19 serre du pays compte tenu de l'important retard pris jusqu'ici dans le déploiement des
20 énergies renouvelables électriques en France. Il prend acte également des projets de
21 prolongation de la durée de vie des centrales existantes proposés par l'opérateur
22 sous l'importante réserve toutefois que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) juge que
23 les mesures ainsi adoptées soient suffisantes.

24 **Le projet de loi prévoit de repousser à 2035 la réduction à 50% de la part du**
25 **nucléaire dans le mix électrique. Cette disposition fait l'objet d'un dissensus au**
26 **sein du CESE, reflet des divergences d'opinions existant au sein de la société,**
27 **sur la place à donner à la production électronucléaire et au rythme de sa**
28 **diminution.**

29 Certains groupes, s'appuyant sur le bilan prévisionnel 2017 de RTE,
30 considèrent comme possible de ne repousser l'objectif qu'à 2030. D'autres sont
31 favorables à la disposition du projet de loi fixant l'échéance à 2035. D'autres
32 enfin considèrent que l'objectif de 50% ne repose sur aucune considération
33 objective et souhaitent un report au-delà de 2035.

11 Voir l'avis du CESE "La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie?",
présenté au nom de la section des activités économiques par M. Philippe Saint-Aubin, janvier 2019, et l'avis
du CESE sur "l'avant-projet de loi sur les mobilités" présenté au nom de la section de l'aménagement durable
des territoires par M. Bruno Duchemin, novembre 2018, qui préconise de mieux définir ce qu'est un véhicule
"propre" en comptabilisant les pollutions du puits à la roue, de la construction à la déconstruction.

12 Voir l'avis du CESE "La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre
ensemble" rapport et avis présentés au nom de la section de l'environnement par Mme Dominique Alloume-
Bobe, avril 2017.

Avis

1 La tenue de cet objectif impliquera en tout état de cause la fermeture d'un certain
2 nombre de centrales. Compte tenu de leurs conséquences très lourdes, il importe
3 que ces fermetures soient programmées le plus rapidement possible et suffisamment
4 étalées dans le temps.

5 Comme évoqué déjà à propos des centrales à charbon, le CESE rappelle que ce
6 type d'opération, outre les questions de la sécurité d'approvisionnement, a
7 nécessairement des impacts sociaux importants à la fois pour les personnes
8 directement concernées et pour les territoires où ces centrales sont implantées. Il
9 souligne la nécessité de préparer ces fermetures très en amont en étroite
10 concertation avec toutes les parties concernées et de financer des mesures
11 d'accompagnement de nature à permettre le reclassement effectif des personnes
12 affectées directement ou indirectement et le remplacement des emplois disparus
13 dans le cadre de contrats de territoires à définir sans délai.

Préconisation 9

14
15 **Le CESE souligne cependant que le délai supplémentaire pour ramener à**
16 **50 % la part du nucléaire ne règle en rien la question de l'avenir de cette filière**
17 **et de sa place future dans le mix énergétique français. Or cette question**
18 **continue de se poser de façon urgente pour permettre à tous les acteurs du**
19 **secteur énergétique de préparer l'avenir dans un domaine qui implique des**
20 **investissements matériels et immatériels très lourds. Il conviendra donc de**
21 **mener et de trancher ce débat au cours de la législature actuelle malgré ce délai**
22 **supplémentaire, en tenant compte notamment des travaux engagés dans le**
23 **cadre du contrat de filière nucléaire¹³. Le CESE se saisira de ce débat.**

Préconisation 10

24
25
26 **Il faudra veiller à chaque étape et en concertation avec tous les acteurs**
27 **concernés, à ce que les capacités en place ne conduisent pas à freiner les**
28 **actions en matière de maîtrise de la demande d'électricité, ni à faire chuter les**
29 **prix sur les marchés au risque de mettre l'ensemble des filières de production**
30 **en difficulté.**

31 Dans ce domaine comme dans les autres, le CESE rappelle que la première
32 priorité pour réussir la transition énergétique reste l'action en matière d'efficacité et
33 de sobriété énergétiques un domaine où la France a d'importants progrès à faire
34 concernant en particulier les usages de l'électricité.

35

¹³ Cf. le contrat stratégique de la filière nucléaire signé le 28 janvier 2019 entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

V - AUTRES ASPECTS DU PROJET DE LOI

Le gouvernement a saisi le CESE au sujet de l'article 1 de ce projet de loi mais notre Assemblée souhaite également formuler quelques observations au sujet de son article 2, prévoyant la création d'un Haut conseil pour le climat auprès du Premier ministre.

Préconisation 11

Pour le CESE, la création éventuelle d'une instance supplémentaire ne suffira pas à régler à elle seule les importantes difficultés déjà relevées¹⁴ au sujet de la gouvernance de la transition énergétique. Celles-ci concernent le rôle des différentes instances existantes et les modalités de mise en œuvre des ajustements rapides, nécessaires pour tenir les objectifs annoncés. Il faut aussi articuler de façon urgente les planifications nationales, régionales et locales, notamment dans le domaine du déploiement des énergies renouvelables. En conséquence, le CESE considère que la priorité devrait être donnée à cette meilleure coordination des instances existantes.

Par ailleurs le CESE rappelle que dans ce type d'instances, il considère nécessaire d'assurer la pluralité des expertises et des représentations, et notamment celle de la société civile.

En conclusion, sous réserve des observations précédentes, le CESE se félicite de la volonté du Gouvernement d'accélérer la transition énergétique et de porter la contribution de la France à la lutte contre le changement climatique à la hauteur des ambitions de l'Accord de Paris. Il est persuadé que cet effort collectif proposé au pays peut, s'il est mené avec un souci d'équité et en étroite concertation avec toutes les parties prenantes, être source également de développement économique et de progrès social.

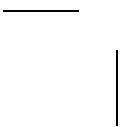
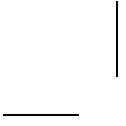
¹⁴ Voir l'avis du CESE "Comment accélérer la transition énergétique? avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)" présenté au nom de la section de l'environnement par M. Guillaume Duval et Mme Madeleine Charru, février 2018.

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

15



*Déclarations/
Scrutin*

Déclarations des groupes

Scrutin

Annexes

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À LA DATE DU VOTE

<input type="checkbox"/> Présidente
✓ Anne-Marie DUCROUX
<input type="checkbox"/> Vice-Présidente
✓ Catherine TISSOT-COLLE
<input type="checkbox"/> Agriculture
✓ Pascal FEREY
✓ Thierry COUE
<input type="checkbox"/> Artisanat
✓ Christine SAHUET
<input type="checkbox"/> Associations
✓ Philippe JAHSHAN
<input type="checkbox"/> CFDT
✓ Marc BLANC
✓ Bruno DUCHEMIN
<input type="checkbox"/> CFTC
✓ Christine LECERF
<input type="checkbox"/> CGT
✓ Claire BORDENAVE
✓ Frédérique LANDAS
<input type="checkbox"/> CGT-FO
✓ Gilles GOULM
<input type="checkbox"/> Coopération
✓ Véronique BLIN
<input type="checkbox"/> Entreprises
✓ Philippe DUTRUC
✓ Catherine TISSOT-COLLE
<input type="checkbox"/> Environnement et nature
✓ Anne-Marie DUCROUX
✓ Jean-David ABEL
✓ Michel BADRE
✓ Allain BOUGRAIN DUBOURG
<input type="checkbox"/> Mutualité
✓ Pascale VION
<input type="checkbox"/> Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse
✓ Julien BLANCHET

Personnalités qualifiées

- ✓ Isabelle AUTISSIER
- ✓ Maria-Eugenia MIGNOT
- ✓ Claude BUSSY
- ✓ Guillaume DUVAL
- ✓ Jean JOUZEL

Professions libérales

- ✓ Dominique RIQUIER-SAUVAGE

UNAF

- ✓ Dominique ALLAUME-BOBE

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

Annexes

Présidente : Delphine LALU

Vice-président et Vice-président : Renée INGELAERE ; Philippe GUGLIELMI

<input type="checkbox"/>	Agriculture
✓	Claire CUNY ; Eric LAINÉ
<input type="checkbox"/>	Artisanat
✓	Jean-Pierre CROUZET
<input type="checkbox"/>	Associations
✓	Delphine LALU
<input type="checkbox"/>	CFDT
✓	Soraya DUBOC ; Philippe SAINT-AUBIN
<input type="checkbox"/>	CFE-CGC
✓	Gabriel ARTERO
<input type="checkbox"/>	CFTC
✓	Bernard SAGEZ
<input type="checkbox"/>	CGT
✓	Marie-Claire CAILLETAUD ; Sylviane LEJEUNE
<input type="checkbox"/>	CGT-FO
✓	Martine DEROBERT ; Frédéric HOMEZ
<input type="checkbox"/>	Coopération
✓	Jacques LANDRIOT
<input type="checkbox"/>	Entreprises
✓	Renée INGELAERE ; Frédéric GRIVOT ; Gontran LEJEUNE
<input type="checkbox"/>	Environnement et nature
✓	Anne de BETHENCOURT ; Antoine BONDUELLE
<input type="checkbox"/>	Mutualité
✓	Stéphane JUNIQUE
<input type="checkbox"/>	Outre-mer
✓	Joël LOBEAU
<input type="checkbox"/>	Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse
✓	Laure DELAIR
<input type="checkbox"/>	Personnalités qualifiées
✓	Bernard AMSALEM ; Nathalie COLLIN ; Stéphanie GOUJON ; Philippe GUGLIELMI ; Nicole VERDIER-NAVES
<input type="checkbox"/>	Professions libérales
✓	Daniel-Julien NOEL
<input type="checkbox"/>	UNAF
✓	Bernard TRANCHAND
<input type="checkbox"/>	UNSA
✓	Fanny ARAV
<input type="checkbox"/>	Personnalités associées
✓	Kat BORLONGAN ; Pierre BURBAN ; Yves GIQUEL ; Patrick JOLY ; Marie-Vorgan LE BARZIC ; Mohamed MECHMACHE ; Didier RIDORET

ANNEXES

DECLARATIONS/SCRUTIN

AVIS

Annexes

N°2 LISTE DES AVIS DES SECTIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RELATIFS À LA THÉMATIQUE ÉNERGIE/CLIMAT

AVIS DE LA SECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer ; rapporté au nom de la section de l'environnement par Mme Catherine TISSOT-COLLE et M. Jean JOUZEL (2013)

L'adaptation de la France au changement climatique mondial ; rapporté au nom de la section de l'environnement par MM. Antoine BONDUELLE et Jean JOUZEL (2014)

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français ; rapporté au nom des sections de l'environnement et des activités économiques par Mme Laurence HEZARD et M. Jean JOUZEL (2014)

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques ; rapporté au nom de la section de l'environnement par Mme Pierrette CROSEMARIE (2015)

Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques ; rapporté au nom de la section de l'environnement par M. Gaël VIRLOUVET (2015)

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France ; rapporté au nom de la section de l'environnement par M. Jean JOUZEL et Mme Agnès MICHELOT (2016)

Vers une bioéconomie durable ; rapporté au nom de la section de l'environnement par MM Jean-David Abel et Marc Blanc (2017)

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble ; rapporté au nom de la section de l'environnement par Mme Dominique ALLAUME-BOBE (2017)

La transition écologique et solidaire à l'échelon local ; rapporté au nom de la section de l'environnement par M. Bruno DUCHEMIN (2017)

Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ; rapporté au nom de la section de l'environnement par M. Guillaume DUVAL, Mme Madeleine CHARRU (2018)

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ? ; rapporté au nom de la section de l'environnement par Mme Annabelle JAEGER (2018)

Rapports annuels sur l'état de la France (RAEF) ; analyses de l'indicateur empreinte carbone

AVIS DE LA SECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique ; rapporté au nom de la section des activités économiques par M. Alain Obadia (2015)

Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire ; rapporté au nom de la section des activités économiques par Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin (2013)

Les énergies renouvelables outre-mer : laboratoire pour notre avenir ; rapporté au nom de la section des activités économiques par M. Patrick Galenon (2011)

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? ; rapporté au nom de la section des activités économiques par M. Antoine Bonduelle et Mme Stéphanie Goujon (2018)

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

Annexes

N°3 LETTRE DU PREMIER MINISTRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

N°194/19/SG

Paris, le 4 FEV. 2019

Monsieur le Président,

Le Gouvernement souhaite saisir le Parlement d'un projet de loi relatif à l'énergie dont l'article 1^{er} relève de la catégorie des projets de loi de programmation au sens des articles 34 et 70 de la Constitution.

J'ai l'honneur de vous soumettre ce projet d'article pour avis.

Compte tenu de l'urgence qui résulte du calendrier prévu pour l'inscription de ce projet de loi à l'ordre du jour du conseil des ministres, je vous serai reconnaissant de me faire parvenir l'avis du Conseil économique, social et environnemental avant le 27 février 2019 afin que le Conseil d'Etat puisse en tenir compte dans l'avis qu'il rendra, en Assemblée générale, sur le projet de loi le 28 février prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier ministre
et par délégation,

Le Secrétaire général du Gouvernement

Marc GUILLAUME

Monsieur Patrick BERNASCONI
Président du Conseil économique,
social et environnemental
Palais d'Iéna
9, place d'Iéna
75775 PARIS CEDEX 16

N°4 BIBLIOGRAPHIE

Auteur, *Titre*, Type, Date

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

29

Annexes

N°5 TABLE DES SIGLES

ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CCE	Contribution climat énergie
CCS	Carbon capture and storage
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CNDP	Commission nationale du débat public
COP	Conférence des parties
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
EDF	Electricité de France
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
I4CE	Institute for Climate Economics
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MTE	Ministre de la transition écologie et solidaire
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone

N°6 NOTES DE FIN DE DOCUMENT

AVIS

DECLARATIONS/SCRUTIN

ANNEXES

31

Dernières publications de la **la section de l'environnement et de la section des activités économiques**

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^{ème}, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.

N°XXXXXXXXXXXX – Dépôt légal :

Crédit photo : DR, iStock



LES AVIS DU CESE

CE DOCUMENT D'ORDRE INTÉRIEUR NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI PUBLIÉ

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél.:01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° XXXXXXXX-XXXX
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-XXXXXX-X



**Direction de l'information
légale et administrative**
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr